

## **Jean-Baptiste André Godin à monsieur le commissaire de police de Guise, après le 9 septembre 1862**

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### **Les folios**

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### **Informations sur le document source**

CoteFG 15 (6)

Collation1 p. (349r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### **Citer cette page**

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur le commissaire de police de Guise, après le 9 septembre 1862, consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/42064>

Copier

### **Présentation**

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[après le 9 septembre 1862](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Commissariat de police de la ville de Guise](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

### **Description**

RésuméGodin informe le commissaire de police de Guise que Constant Huile, ouvrier chez le relieur Bertaud, a tenté d'acheter des marchandises dans le

magasin d'étoffes du Familière avec des bons de marchandises contrefaits pour une valeur de 21 F.

## Mots-clés

[Familière](#), [Finances d'entreprise](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Bertaud \[monsieur\]](#)
- [Huile, Constant](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/08/2023

---

Given to John 1862

649

Monsieur le commissaire

un fait assez grave vient d'avoir  
lieu dans les magasins détruits que je  
possède au faubourg Sainte-Croix. Il est évident  
à l'usine que les ouvriers des cartons de  
5 francs 2 francs 1 franc de que son  
y revient comme monnaie. Le nomini  
brûlé constant vient de me présenter  
des huit cartons que je vous envoie ci  
dessous pour y adhérer de la marchandise  
qui avait entré et que je lui a repris en  
remboursant que ses cartons étaient un  
contre-pas sur l'observation qui lui en  
était faite et sur les questions que lui  
a posées il a prétendu que l'usine de  
l'usine les lui aurait connus mais il  
ne peu justifier cette affirmation  
Les cartons sont de 3 francs 10  
5 francs 2 francs 1 franc 10  
1 franc 1 franc 1 franc  
ensemble francs 21

qui leur agree Monsieur Lassurance de  
ma part fait considération

Godin Jr.